

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 8 juillet 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2025-23

OBJET : Souscription d'emprunt pour financer l'extension du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le VINGT-SEPT du mois de JUIN, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mai 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour financer l'extension et la rénovation du siège du SDEER, le Comité du SDEER, réuni le 4 avril 2025, a prévu qu'il puisse être fait appel à l'emprunt.

Le montant des travaux et des diverses prestations d'accompagnement sont actuellement estimées à 2 800 000 euros HT et 1 500 000 euros HT pour l'extension et la rénovation, respectivement. Une première tranche de prêt de 2 800 000 euros a été sollicitée auprès de six établissements bancaires pour le financement de l'extension, pour souscription au 3^{ème} trimestre 2025 et remboursement sur 15 ans ou 25 ans.

M. le Président présente en séance les quatre offres de prêt reçues.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Vu la délibération du Comité syndical du 4 avril 2025,
Vu le code général de collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,
Vu la capacité d'emprunt du SDEER en 2025,
Vu les offres de prêt présentées :

1 - Décide de souscrire un emprunt de 2 800 000 euros pour le financement de l'extension du siège du SDEER ;

2 - Accepte l'offre de prêt de la Banque des Territoires du 17 juin 2025, ayant les caractéristiques suivantes :

- montant du contrat : 2 800 000 euros ;
- durée du contrat : 25 ans (100 trimestres) ;
- taux d'intérêt : taux du livret A + 0,4 % ;
- remboursement : amortissement constant ou progressif à -3 % ;
- commission d'engagement : 0 euros ;

3 - Mandate M. le Président, M. le 2^{ème} Vice-président ou M. le directeur du SDEER pour convenir au mieux des modalités de calcul des échéances selon les offres de la Banque des Territoires ;

4 - Mandate M. le Président, M. le 2^{ème} Vice-président ou M. le directeur du SDEER pour signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*